

ABCV COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 25 SEPTEMBRE 2021 **à la Mairie annexe du Val Fleuri à 10 heures**

L'accueil des riverains et des adhérents de l'ABCV débute à 9h30 avec contrôle du Pass Sanitaire. Jean-Marc LECORCE, Président de l'ABCV ouvre la séance à 10H en présence des élus:

- Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes sur Mer
- Monsieur Roland CONSTANT, premier adjoint
- Madame Amandine PIHOUEE, adjointe au Maire, en charge des grands travaux
- Monsieur Nicolas DELWICH, conseiller municipal en charge des comités de quartier et des travaux de proximité
- Monsieur Bernard MOURET, conseiller municipal Mairie annexe du Val Fleuri, en charge des risques majeurs
- Madame SAVIO-SOULA, ingénieure en chef responsable des travaux à la Métropole ainsi que des membres du Conseil d'Administration et du Bureau de l'ABCV.

Environ 80 personnes, incluant les adhérents, les habitants du quartier et leurs conjoints étaient présentes.

Le Président remercie l'ensemble des participants et indique que l'ordre du jour se trouve modifié, Monsieur le Maire étant dans l'obligation de quitter la réunion à 11h00.

De ce fait, seront traités en premier lieu quatre dossiers prioritaires pour lesquels des réponses de la Municipalité sont attendues.

En préambule Monsieur le Maire rappelle que l'ABCV est le premier comité de quartier qui a été créé à Cagnes sur mer et qui est le plus ancien, et c'est un de ceux qui fonctionne le mieux en raison de l'engagement de ses bénévoles.

Il s'excuse de son départ prématuré pour des raisons personnelles et confie à ses adjoints et notamment à Nicolas DELWICH le soin de prendre le relais.

Il remercie l'assemblée pour sa présence en nombre et s'exprime sur le premier sujet à traiter.

I-DOSSIERS PRIORITAIRES

1- Le Vallon des Vaux

Où s'est établie une communauté des Gens du Voyage. Ces derniers semblent réaliser des constructions illégales et se livrent à des travaux nocturnes.

Selon le Maire, la Loi est défailante et il fait état de dysfonctionnements en matière de squat. En effet la procédure est la suivante : le Maire doit envoyer la Police Municipale pour établir un Procès Verbal d'infraction au code de l'Urbanisme, celui-ci est adressé au Parquet de Grasse. Or plusieurs PV ont été dressés dans ce dossier et transmis à la Justice qui n'a donné aucune suite.

Toutefois une nouvelle loi votée en 2019 permet au Maire d'intervenir directement.

Le Maire peut mettre en place une procédure contradictoire envers le contrevenant via le service juridique de la Mairie, avec un système d'astreinte sans attendre la position du Juge correctionnel. A cet effet, le Maire a pris attache avec la direction régionale des services fiscaux lui demandant de soutenir sa démarche.

A noter que la commune de Cagnes-sur-mer est la première des Alpes Maritimes à faire appel à cette nouvelle loi. Il existe trois dossiers de constructions illégales, dont celui du Vallon des Vaux qui reste d'actualité, les deux autres ayant été résolus.

Il demande par conséquent à ce que son Cabinet soit saisi au cas où de nouveaux éléments interviendraient. La loi n'étant pas rétroactive, les événements signalés par le passé ne peuvent être pris en compte dans ce cadre..

Sylviane ATTARD, vice présidente de l'ABCV, précise qu'elle a effectué à plusieurs reprises cette démarche sans avoir obtenu de réponse .

Jean-Marc LECORCE remercie de sa présence Monsieur CAZORLA, président du comité de quartier du Vallon des Vaux, avec lequel l'ABCV a établi un rapprochement pour le suivi des dossiers. Il demande au Maire d'être tenu informé des actions engagées par la Mairie.

2- Rue Deconchy

Le problème majeur pour engager des travaux est la coexistence de parcelles privées et communales. Jean-Marc LECORCE précise qu'une étude de projet est en cours avec les riverains. Le Maire indique que ce dossier ouvert depuis plusieurs années n'est pas prioritaire pour la Mairie. Il demande à Jean-Marc LECORCE de poursuivre l'étude, l'idée étant de trouver un consensus en faisant coïncider les intérêts particuliers avec l'intérêt général qui primera. Nicolas DELWICH se met à la disposition de l'ABCV pour rencontrer les riverains et faire des propositions.

Madame SAVIO-SOULA resitue rapidement le contexte. Déjà en 2016, le manque de consensus n'avait pas permis de mettre en place l'éclairage sur la partie privée par un refus de copropriétaires invoquant le caractère privé. Actuellement le projet d'éclairage public est impossible. En revanche, à ce jour, il semble possible à la Métropole d'intervenir de manière limitée sur les parties communales pour reboucher les trous, faire un trottoir, etc

Le Maire ajoute que cette rue n'est pas la voie la plus importante pour la Municipalité. Au terme des consultations deux possibilités se présenteront :

soit la rue Deconchy est du domaine privé, auquel cas il n'y aura plus de ramassage des poubelles, et il faudra se déplacer pour aller chercher son courrier, soit intervient une déclaration d'utilité publique qui conduit à des expropriations.

Le Maire donne en exemple le cas de l'avenue des Violettes où deux propositions ont été faites aux riverains avec la participation de l'ABCV et de la Métropole.

Le vote en assemblée générale a été de 2/3 1/3, et c'est la solution préconisée qui a été mise en œuvre. Cette procédure démocratique a été également utilisée pour la requalification du chemin des Rosiers.

3- Deuxième tranche de l'avenue des Tuilières

La première tranche a été réalisée en 2016, mais le budget engagé à l'époque ne permettait pas d'inclure la totalité de l'avenue. Ce projet relève de la compétence voirie de la Métropole qui prend en compte les préconisations des maires. Or l'enveloppe financière a largement été « écornée » par la tempête ALEX. De fait, le programme d'investissement du projet a été reportée au dernier trimestre 2021.

Ces travaux d'un coût de 2,5 à 3 M€ ont été classés comme première priorité par la Mairie.

4- Chemin des Treize Dames

Jean-Marc LECORCE indique que les promeneurs souhaiteraient pouvoir profiter de ce chemin de randonnée en toute tranquillité. Or deux problèmes se posent :

-la signalisation des routes (avenue de la Gaude, chemin des Collettes, avenue Jean Mermoz, chemin du Vallon des Vaux) qui croisent le chemin est défaillante.

-une partie du chemin semble avoir été privatisée par un propriétaire qui a installé récemment un portail.

Le Maire fait un sondage auprès des participants à l'assemblée qui vote à main levée à l'unanimité pour la jouissance du chemin des Treize Dames.

Il ajoute qu'il essaie de défendre ce dossier en interne. Une signalétique a déjà été posée aux frais de la Commune. Certains propriétaires sont défavorables au passage des promeneurs devant chez eux, au prétexte de risques d'incendie, un argument un peu spécieux. Il s'informerait sur la légalité du portail.

Le Maire conclut en disant qu'une solution amiable devra être trouvée avant Noël. Dans le cas contraire il prendra une décision.

Jean-Marc LECORCE indique que l'ABCV prend en charge le suivi de ce dossier et invite Monsieur TOUZEAU-MENONI, conseiller municipal de l'opposition, qui a connaissance du dossier, à se rapprocher de l'association.

Jean-Marc LECORCE remercie le Maire pour sa participation et fait le vœu que la prochaine Assemblée Générale de 2022 puisse traiter de la requalification du Val Fleuri.

Le Maire quitte la réunion à 11h00.

II-ASSEMBLEE STATUTAIRE exercice 2020

Chantal BONTOUX présidente sortante de l'ABCV présente le bilan moral de l'année 2020. Elle décline les actions menées par l'ABCV durant cette période particulière en raison de la pandémie et dans la continuité des années précédentes. Elle remercie Intermarché pour son fidèle soutien. Elle remercie également l'ancienne équipe ainsi que Patrick RIOU et Daniel LAFOSSE pour leur engagement passé. (document en PJ)

Vote : approbation à l'unanimité

Jean-Marc LECORCE présente le Bilan financier préparé par Simone KARIM (document en PJ)

Vote : approbation à l'unanimité

III-PRESENTATION du NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION et du BUREAU (voir PJ)

IV-PRESENTATION DES ACTIONS EN COURS

-Commission communication

Site internet, Facebook, distribution de flyers, Kakemono,

Le but est de communiquer sur nos actions en toute transparence et d'être à l'écoute des riverains.

-Commission Sécurité Piétons

Créée en 2021, elle est animée par Paulette PILLON, Marie-Françoise KRILL et Hervé SPIELMANN. Son rôle a été dans un premier temps d'identifier les secteurs dangereux pour les piétons, en parcourant à pied les différents quartiers.

Un document assorti de photos a été transmis à la Mairie et à la Métropole avec propositions d'aménagements. Une visite sur site des membres de la commission Sécurité Piétons en compagnie de Monsieur Bernard MOURET et Madame Myriam TORRE pour la Métropole a été organisée. Les causes d'insécurité ont été identifiées.

Une riveraine fait état du danger provenant de la circulation des trottinettes électriques sur les trottoirs et les chemins piétonniers. Marilou HECKER, membre du CA, rajoute que certaines trottinettes n'ont pas d'éclairage .

Jean -Marc LECORCE informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue avec le responsable de la Police Municipale, Monsieur DEFACHELLE, afin d'exposer les problèmes de sécurité et de clarifier la réglementation en cours.

La propriétaire du camping des Todos au Vallon des Vaux déclare que ses locataires voudraient pouvoir se rendre à pied au bord de mer. La distance à parcourir est de 900 mètres. Cela s'avère extrêmement dangereux compte tenu de la vitesse excessive des voitures. Aussi, elle a déposé une demande pour que les bus puissent aller jusqu'au bout du Vallon des Vaux.

L'ABCV va prendre en compte cette demande en collaboration avec Monsieur CAZORLA.

Monsieur DELWICH précise qu'il a mis en place avec la nouvelle Commissaire de police des GPOD, groupe de partenariat opérationnel pour trouver des solutions aux problèmes d'excès de vitesse.

Monsieur FAYSSIAT, domicilié 12 impasse des Clémentiniers, soulève le problème récurrent de l'absence de trottoirs et de ralentisseur dans le chemin des Clémentiniers. Ce dossier sera inclus dans le cadre de la Commission Sécurité Piétons.

Réponse de Madame SAVIO-SOULA : la demande d'un cheminement piétonnier a bien été transmise à la Métropole. Il faut cependant considérer qu'historiquement les voies ont été construites à une époque où Cagnes n'était composé que de maisons. S'il fallait aujourd'hui aménager des trottoirs ou des pistes cyclables, il faudrait procéder à des expropriations engendrant un coût élevé et le mécontentement de certains propriétaires.

Elle dit avoir apprécié la démarche de la Commission Sécurité Piétons qui formule des demandes d'aménagements réalisables financièrement. Compte-tenu des contraintes financières de la Métropole dues à la priorité donnée aux travaux nécessaires après la tempête ALEX d'une part, aux baisses de budget d'autre part dues à la pandémie COVID 19, nécessitant de faire des choix dans la réalisation de travaux.

Concernant les transports dans le Vallon des Vaux, il est difficile de gérer un réseau de bus. Sur le chemin du Val Fleuri, la demande de création d'une piste cyclable a bien été prise en compte. Le projet est à l'étude mais sa réalisation suppose un budget considérable (plusieurs millions d'euros) et sera mis en place lors de la requalification du chemin du Val Fleuri.

-Actions de la commission Sécurité Piétons

-Bas de l'avenue Ziem-Intersection Ziem/Deconchy/Violettes

Nicolas DELWICH souligne le caractère problématique de ce carrefour.

Il a rencontré les riverains du bas de Ziem. La difficulté est la question d'acquisition foncière d'une parcelle de terrain des deux dernières villas. Une première étape a été franchie. La deuxième étape consistera à établir une topographie du terrain avec la Métropole. Si les riverains sont d'accord, il faudra aménager un projet avec eux.

Une intervenante habitant 34 avenue Ziem signale que le stop n'est pas respecté et qu'aucun PV n'est dressé par la Police Municipale.

-Carrefour Bréguières/Chênes

Le trottoir est trop haut et rend la circulation dangereuse pour les piétons. La Métropole a étudié le dossier et prévoit d'abaisser les bordures et de réaliser un logo au sol car cela ne demande pas un investissement important par contre sur la deuxième partie nécessitant l'acquisition de terrain les aménagements prendront plus de temps.

-88 avenue des Chênes

Une haie débordant sur le trottoir rétrécit le passage pour les piétons.

Madame SAVIO-SOULA confirme que le foncier est bien public. La haie va être rabotée et une dalle sera posée au dessus de l'écoulement d'eaux pluviales. Les études ont été réalisées par la Métropole, il reste à chiffrer le projet.

-Intersection impasse des Palombiers/avenue des Fauvettes

Suite à la saisie de la Mairie par un riverain au sujet des conteneurs à ordures ménagères déplacés sur l'avenue des Fauvettes, un point de collecte a été créé au début de l'impasse des Palombiers L'ABCV a participé à la résolution de ce problème en se rendant sur site avec Nicolas DELWICH et en rencontrant les riverains concernés.

-Carrefour Avenue des Chênes/Avenue de Val en Sol

Madame SAVIO-SOULA indique qu'il est possible de supprimer le tourne à droite au niveau du feu tricolore en créant une voie commune. L'espace récupéré permettra d'élargir le trottoir, et de créer trois places de stationnement en face du carrefour Chênes/Fauvettes. Les bordures seront mises aux normes.

-Chemin des Gros Baux

*Partie basse : problème d'excès de vitesse, de manque de visibilité pour les véhicules qui arrivent sur le chemin du Val Fleuri, et pour ceux sortant du nouvel immeuble ERILIA en raison d'une brise-vue. Celui-ci a été retiré à la demande conjointe de l'ABCV et de la Mairie. De plus, une zone à 30 km/h a été créée au printemps et une signalétique au sol a été réalisée. Le revêtement au sol a été refait. On constate que la limitation de vitesse n'est pas toujours respectée.

*Partie haute : le problème concerne les semi-remorques qui empruntent ce parcours indiqué par leur GPS et restent bloqués.

Il existe également sur ce secteur un problème d'écoulement des eaux pluviales, l'eau s'accumule et bouche les avaloirs.

Madame MARIOSIA demeurant au clos du val Fleuri a saisi l'ABCV. Une réunion sur site a été organisée. Suite sera donnée en préparant une réunion commune avec la métropole, l'ABCV et Madame MARIOSIA

-Chemin des Collettes

L'accès au Musée Renoir est reconnu depuis longtemps comme très dangereux pour les piétons . Mais il semble difficile de trouver une solution pour des raisons foncières.

-Chemin des Rosiers

Jean-Marc LECORCE rappelle la réunion en visio-conférence avec les riverains organisée par le Maire proposant une zone à 20km/h avec une espace partagé où le piéton est prioritaire.

Nicolas DELWICH rappelle que la Mairie s'est penchée sur le dossier suite à des doléances sur l'état du bitume. Le projet prévoit à la fois l'aménagement du stationnement, du chemin piétonnier et des écluses pour la circulation des voitures.

Les travaux conduits par la Métropole ont débuté le 6 septembre 2021 et devraient s'achever le 15 octobre 2021. Coût : 180 000€ (Métropole 150 000€, Mairie de Cagnes 30 000 €) .

Il conviendra de demander à la Police Municipale de passer régulièrement sur le chemin des Rosiers pour informer et éduquer les usagers afin que la vitesse et les règles de circulation soit respectées.

-Chemin de la Maure

Un riverain demeurant au N°19 a contacté Jean-Marc LECORCE pour se plaindre des excès de vitesse. Nicolas DELWICH rappelle que la vitesse est une notion subjective. Il a demandé à la Métropole de poser dans certains secteurs des boîtiers invisibles qui relèvent pendant une quinzaine de jours la vitesse des véhicules. L'un d'eux a été posé sur le chemin de la Maure. Cela permet d'avoir des relevés précis et de vérifier les excès de vitesse et la vitesse moyenne.

Une riveraine signale le stationnement anarchique des voitures des parents devant l'école primaire, en bas du chemin de la Maure. Cette situation génère de gros problèmes de circulation aux heures d'entrée et sortie des classes. Nicolas DELWICH rappelle qu'il s'agit d'un problème général, la France étant bloquée systématiquement aux heures d'entrée et sortie des écoles.

-Chemin de la Campanette

Monsieur BRACONI (1 chemin des Mauberts) évoque le rassemblement de motards festifs pendant l'été. Il signale également un problème d'insalubrité dans la zone industrielle (déchets, pneus,

carrosseries) qui n'est plus entretenue, d'où un risque d'incendie. Cette zone relève-t-elle du domaine privé ou de la Métropole ? Nicolas DELWICH et Bernard MOURET prennent note. Madame AUGIER (68 chemin de la Campanette) insiste sur les nuisances sonores provoquées par les chauffeurs des camions poubelle qui interviennent entre 19h et 2 h du matin. Jean-Marc LECORCE propose de prendre en charge ces problèmes dans le cadre de l'ABCV.

Intervention de Monsieur Bernard MOURET

En tant que conseiller municipal du Val Fleuri en charge des risques majeurs et de la mairie annexe du Val Fleuri il se dit concerné par les problèmes de manque d'entretien et de dépôts d'ordure évoqués ci-dessus. Il rappelle qu'il existe une Brigade de l'environnement qui peut être saisie directement par les riverains. Il signalera la question du haut du chemin de la Campanette à la Brigade de l'environnement.

Bernard MOURET salue le Président Jean-Marc LECORCE et le félicite de la qualité de leurs relations. Il précise que celui-ci est très exigeant et très impliqué dans la vie des quartiers en soulignant son souci de l'intérêt général.

S'agissant des animations, Bernard MOURET souhaite que les riverains puissent se rassembler autour d'événements tels que les « Jardins malins » qui se sont déroulés en juin 2021. En début 2022 de nouvelles idées d'animation au Val Fleuri seront étudiées.

Les aménagements autour de la Mairie annexe datant de 2013 avec des coûts relativement importants, il serait aujourd'hui déraisonnable d'engager de nouveaux budgets pour casser ce qui a été fait, et il faut donc amortir ces travaux.

Toutefois, deux projets d'aménagement sont inclus dans la requalification du Val Fleuri. Les coûts des travaux engendrés par la tempête ALEX ayant fortement impacté le budget métropolitain, les travaux du chemin du Val Fleuri ne pourront pas être réalisés avant le prochain mandat.

Bernard MOURET rappelle l'organisation en partenariat avec l'ABCV de la journée de la mobilité durable sur le bord de mer au mois de juin.

S'agissant du jardin Public du Val Fleuri, une participante propose de prendre une pièce de la fontaine coté mairie annexe et de l'installer sur la fontaine défectueuse du jardin d'enfant, ce à quoi Monsieur Bernard MOURET répond que selon les services techniques de la mairie cela n'est pas possible. Elle demande également la mise en place de nouvelles balançoires. Bernard MOURET répond en précisant que les balançoires existantes ont été réparées et qu'il n'est pas possible d'installer de nouvelles balançoires, les racines des arbres ne pouvant être coupées et qu'il n'est pas possible de les recouvrir de béton. Le fonctionnement du Jardin Public a été revu récemment avec la Police Municipale avec un changement d'horaires, de ce fait sa fréquentation est désormais plus apaisée. Il rappelle qu'un nouveau Jardin Public de 1000 m² est prévu dans le cadre de la construction en cours du nouveau Conservatoire situé au Domaine du Val.

L'Assemblée Générale prend fin à 12h30 après que Jean-Marc LECORCE ait conclu et remercié les riverains pour leur implication. Il rappelle que l'ABCV se met à leur disposition et à leur écoute, en les invitant à venir aux réunions mensuelles de l'association, lesquelles se tiennent le deuxième lundi de chaque mois à 17H dans la petite salle de la Mairie annexe.